

une
fenêtre
sur
la ville

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DU CENTRE
SECTEUR SAUVEGARDE DE
CHINON

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE
MISE EN VALEUR**

<ul style="list-style-type: none"> Limites du secteur sauvegardé Limites des secteurs réglementaires du PDMV Immeuble protégé par la législation sur les Monuments Historiques classés ou inscrits Immeuble protégé par la législation sur les Monuments Historiques - Façades ou façades classées ou inscrites Immeubles dont la démolition, l'entassement, la modification ou l'altération sont interdits Immeubles dont la démolition est interdite et l'aménagement ou la transformation sont autorisés Prescriptions particulières : modification, surélévation, aménagement, terrasses Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré, démolit ou rasé Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou modification pour être reconstruit Ecrans constructifs Immeuble dont la démolition est subordonnée à une reconstruction Alignement bâti imposé en bordure de voie publique 	<ul style="list-style-type: none"> Mur de clôture à conserver ou à restaurer Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'éclairage ou espace vert Espaces libres soumis à prescriptions particulières, à dominante résidentielle, bases d'implantations d'aménagement en secteur d'alignement Espaces libres soumis à prescriptions particulières, à dominante résidentielle Espaces libres soumis à prescriptions particulières, à dominante végétale Espaces Boisés Classés à conserver ou à créer Ordonnance végétale (alignement, mail, ...) à préserver ou à créer Autres toiles à préserver Espace libre Plan et cours d'eau à conserver Passage piéton à conserver ou à créer par servitude de passage public Limites du plan d'exposition aux risques
--	--

